

Adresse de la commune de Gruchet qui annonce avoir déposé sur l'autel de la patrie l'argenterie de son église convertie en temple de la Raison, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Gruchet qui annonce avoir déposé sur l'autel de la patrie l'argenterie de son église convertie en temple de la Raison, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 611-612;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31361_t1_0611_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

volutionnaire que vous avez décrété a creusé le tombeau qui doit engloutir les tyrans couronnés avec leurs agents. Tous les peuples vont enfin se lever pour les y précipiter. Que l'infâme Pitt et le monstre imbécile dont il est l'âme n'espèrent plus se dérober au sort qui les attend. Point de trêve, point de paix pour les scélérats. Guerre, Guerre aux tyrans; et ne posons les armes que lorsque tous ces mangeurs d'hommes auront rejoint Capet leur digne collègue.

Citoyens représentants, nous vous félicitons de vos travaux immortels. Vous venez de rendre à l'humanité plusieurs milliers d'individus dont l'esclavage étoit une injure aux droits de l'homme. La nature vous a fait entendre son vœu et vous l'avez rempli. Organes de la Nature vous avez dit aux Noirs des isles françaises, soyez libres et ils sont devenus libres; vous leur avez dit, soyez républicains et dignes du nom français, et plusieurs millions d'hommes vont s'armer pour écraser nos ennemis sur les mers, tandis que nous allons les combattre sur le Continent.

Continuez, amis de la Patrie, à mériter la confiance d'un peuple libre et guerrier, avec des républicains français, vous pouvez tout oser, restez fermes à votre poste et le triomphe de la République est assuré et les peuples brisent leurs fers.

Vive la République une et à jamais indivisible. Vive la Montagne. »

R. LEROY (*présid. provisoire*), HERPIN (*sans-culotte, secrét. provisoire*).

6

Les sociétés populaires des sections de la Montagne et de la Raison, séantes aux Andelys, annoncent que les citoyens de cette commune sont à la hauteur des circonstances; elles félicitent la Convention sur le décret rendu en faveur des hommes de couleur, et l'invitent à ne pas quitter le gouvernail du vaisseau, qu'elle ne l'ait conduit au port.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Andelys, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous sommes à la hauteur des circonstances. Le fanatisme est terrassé dans notre commune. Nous avons aboli le culte extérieur. Nos ci-devant églises sont converties en Temple de Raison. Nous les avons dépouillées de tous les hochets de la superstition. et c'est dans leur enceinte qu'au lieu de chômer la gothique légende, nous fêterons les décades, et que nous étudions les loix qui émanent journellement de votre sagesse. Nous avons fait, avec un empressement patriotique, le sacrifice de toutes les richesses et de tous les métaux quelconques que nos ci-devant églises renfermoient, et qu'une religion mal entendue dans son principe mais dont l'effet se trouve très utile dans les circonstances y avoit accumulé. Quel plus digne usage, quel

plus digne emploi des Républicains peuvent-ils leur assigner que de les destiner à servir dans vos mains à accélérer la chute des tyrans ligués contre notre sainte liberté, à briser les fers du monde esclave.

Et toi, Montagne sacrée, génie tutélaire de la République, poursuis tes glorieux destins, l'immortalité t'attend au bout de ta carrière. mais reçois d'avance nos félicitations sur tes travaux et principalement sur le décret que tu viens de rendre en faveur de nos frères les gens de couleur. Nous te conjurons de n'abandonner le gouvernement du vaisseau de l'Etat qu'après l'avoir conduit au port à travers tous les écueils qui paroissent encore le menacer et qu'après avoir forcé nos ennemis à admirer et à reconnoître en frémissant notre sublime Constitution. »

BOREL (*présid.*), COCU dit CHAPELLE (*v.-présid.*).

7

L'agent national du district d'Ussel annonce que toutes les communes ont apporté les hochets de la superstition; que l'anniversaire de la mort du tyran a été célébré dans le temple de la Raison, au chef-lieu de district; que le peuple adore la liberté et en est digne; il invite la Convention à rester sur la Montagne, jusqu'à ce qu'elle ait proclamé la République universelle, et demande des subsistances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (1).

8

Les habitans de la commune de Gruchet annoncent qu'ils ont déposé sur l'autel de la patrie l'argenterie de leur église convertie en temple de la Raison; ils adhèrent à tous les décrets de la Convention, et l'invitent à rester à son poste.

Meniton honorable, insertion au bulletin (2).

[Gruchet, 24 vent. II. A la Conv.] (3).

« La commune de Gruchet, enflammé de l'amour du plus pur républicanisme et marchant à grands pas dans le chemin de la Raison, a déposé sur l'autel de la patrie 25 marcs 5 onces 7 gros d'argenterie provenant des ornements de son temple dont on fera la dédicace au prochain décade; elle ne pouvoit en faire un meilleur usage que de les destiner au bonheur de la République et au soulagement de ses frères d'armes; bientôt le dépôt consacré à renfermer le vestiaire des héros de la France va recevoir les dons multipliés de généreux citoyens.

Ce n'est pas, Citoyens représentants, pour captiver vos éloges que cet exposé brille à vos yeux, la commune par son procédé s'est acquitté d'un devoir sacré, d'un devoir que tout bon citoyen doit remplir avec joie. Vous saurez, fondateurs de la République, que sa plus grande

(1) P.V., XXXIII, 395. Bⁱⁿ, 28 vent.

(2) C 295, pl. 995, p. 4.

(1) P.V., XXXIII, 395.

(2) P.V., XXXIII, 395, Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t).

(3) C 294, pl. 975, p. 14.

activité, la vigilance la plus soutenue conduite par un patriotisme épuré, sont l'âme et le nerf des administrations récentes, depuis que les membres gangrenés ont été destitués par les représentants qui parcourent le département et veillent sur la marche des autorités. Ayant sous les yeux des modèles aussi accomplis, pourroient-elles rester froides et dans l'inaction d'après les nobles et véritables idées qu'elles se sont formées à votre égard, pourroient-elles s'endormir et être insouciantes sur le sort de la Patrie? Qui pourroit voir en effet et ne pas les imiter, cette fermeté héroïque, cette tranquillité inaltérable qui caractérisent toutes vos actions? Sous quel point de vue, invincibles conquérants de la liberté, doit-on vous envisager, au milieu des troubles de la France suscitée et fomentée par ses ennemis? Comme un rocher placé au sein d'une mer orageuse, battue de tous côtés par les flots et toujours victorieuse de leurs efforts impuissants, comme une forteresse qui demeure intacte, malgré les coups redoublés lancés contre elle avec l'acharnement le plus opiniâtre; vous êtes cette montagne qui électrise tout, qui vivifie tout, supérieure à tous les vents qui soufflent avec fureur sans vous occasionner la plus légère secousse, cette Montagne où tout individu doit s'empresse de monter pour y accueillir les fruits précieux qu'elle produit et en rapporter une ample moisson pour la faire germer et éclore dans le cœur de ses concitoyens qui ne pourroient y parvenir.

Tels sont les sentiments des habitants de la commune de Gruchet, près Bolbec, envers-vous, dignes représentants; elle vous assure de son entière adhésion à tous les décrets qui sont émanés du sanctuaire où vous résidez; elle ne vous dira point, comme une infinité d'autres communes: restez fermes dans votre poste; ce seroit faire injure à votre constance et à votre intrépidité peu ordinaires; elle sait que vous poursuivrez sans vous arrêter, la carrière glorieuse où vous êtes entrée, jusqu'à ce que la horde méprisable de peuples esclaves, de despotes ennemis de notre liberté, et altérés du sang humain, ne souillent plus par leur présence le sol de la liberté; elle est intimement persuadée que vous êtes disposés non seulement à verser votre sang pour cimenter et affermir de plus en plus les fondements sur lesquels s'élève l'édifice de la Liberté et de l'Egalité, mais encore que la victoire couronnera vos immenses travaux et sera la juste récompense des talents et des lumières qui ont enfanté la République.

Vive la Montagne, Vive la Convention nationale. »

D. LEMAITRE fils, Louis VERNIER (*off. mun.*), MASSY (*off. mun.*), A. DELAHAIS, J. MAISIÈRES, J. COTTE, COMONT (*off. mun.*), SOMMENIL, NICOLAS, VERNIER, Ad. VHAMY, Antoine JULIEN (1).

(1) Dans sa séance du 24 vent., la Sté popul. s'est associée à l'envoi de la présente adresse. Signé: Jacques SAGOT (*secrét.*), JACQUIN (*présid.*), Jean GROUT, Jean de LAMUCE, Jean PERTUZON, J. B. GAILLARD (*secrét.*), Jean EPARD, J. B. MANOURY, J. LEMAITRE, LESTERLIN, J. PERTURZON, Ch. POSET, P. PERTURZON, Arnaud POLET, Le TOURNEUR, CHOURAS.

9

L'agent national du district de Mont-Unité félicite la Convention sur le code immortel qui a fait pâlir les tyrans et abattu le fédéralisme; il annonce qu'à l'aspect du représentant Dartigoeyte dans le district de St-Gaudens, les traîtres, qui agitoient les esprits, ont été démasqués, et que la justice révolutionnaire a fait le reste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

10

La société populaire de Pont-sur-Seine adhère aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste, et jure de combattre les tyrans qui voudroient l'avilir; elle demande que la commune de Pont-sur-Seine, qui n'a pour toute richesse que le patriotisme, soit autorisée à déposer les effets de sa ci-devant église, convertie en temple de la Raison.

Meniton honorable, insertion au bulletin (2).

[Pont-sur-Seine, 12 vent. II] (3).

« Citoyens représentants,

La Société républicaine de Pont-sur-Seine, district de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, occupée en ce moment à faire briller la Raison sur la superstition, jure à la Montagne, fidélité et obéissance à ses décrets ainsi que de combattre jusqu'à la dernière goutte de son sang, les intrigants qui voudroient les avilir.

Elle vous invite, Citoyens représentants, à ne point quitter votre poste que la République ne soit entièrement consolidée. Elle annonce que la commune de Pont a fait passer à la Convention l'or, l'argenterie et le cuivre de ses églises cy-devant St-Martin et St-Nicolas, ainsi que leurs cloches et a renoncé à la superstition et désire prendre place dans celle ci-devant St-Martin pour y tenir ses séances, mais qu'elle ne peut le faire avant que toutes les grimaces en peintures annonçant encore le fanatisme, ne soient entièrement supprimées pour y faire briller avec éclat les symptômes de la liberté et de la Raison, ne pouvant y parvenir sans dépense, la Société n'ayant pour toutes richesses que le patriotisme, elle vous demande que la commune de Pont soit autorisée à disposer de différents effets qui sont encore dans ses cy-devant églises et qui sont dans le cas d'y pourrir, y étant arrêtées par l'inventaire, pour les deniers en provenant être employés à faire les décorations nécessaires et propres à insinuer dans les esprits encore foibles les principes de la Raison.

Ces effets consistent en chapes et chasubles dont on fera passer les galons en or et argent au dépôt, aubes et surplis de grosse toile baptiste non propres dans aucun cas au service de la République.

(1) P.V., XXXIII, 396.

(2) P.V., XXXIII, 396. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t).

(3) C 295, pl. 995, p. 5.